



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 186 - DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012338-0004 - Arrêté de délégation de signature du Groupe des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau - La Roche- Guyon	1
---	---

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision - UT75 - IT 17A - Décision arrêt de travaux et d'activité - SARDOU Sarah Louise	7
--	---

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012338-0003 - arrêté n °2012-01077 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de l'inspection générale des services	9
---	---



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012338-0004

**signé par Directeur du groupe hospitalier Tenon Saint- Antoine Rothschild Trousseau- La Roche- Guyon
le 03 Décembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation du Groupe des Hôpitaux
Universitaires de l'Est Parisien : Saint-
Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau - La
Roche- Guyon



**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG modifié, en date du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'hospitalisation à domicile et à certains directeurs des pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directeur n° 2012-0046 DG, en date du 27 mars 2012, portant nomination de M. Pascal DE WILDE aux fonctions de directeur du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Denis DUCASSE, directeur adjoint, chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2) ;
- M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;
- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Floriane de DADELSEN, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean TOURET, directeur adjoint, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMONTON, Mme Colette FIORI, Mme Solène LAMBERT, M. Philippe RENAUD et Mme Sylvie FELDEN, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, Mme Martine DEBAUVE, attachée d'administration hospitalière, Mme Hélène GROS et Mme Stéphanie THERY, adjointes des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 1, 2, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25), M. Serge BUREAU et Mme Martine CHATAIN, adjoints des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 4, 5, 6 et 7), liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Alain LE HEN, ingénieur (paragraphe C et F), à M. Jean-Christophe HONART, ingénieur (paragraphe C et F), uniquement pour le secteur travaux, à l'effet de signer les actes correspondant aux fonctions de M. Jean-Pierre VIAUD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Maryse SEINTURIER, attachée d'administration (paragraphe C et F), Mme Michèle BEAUCHAMP et Mme Sabine PIERRE, adjoints des cadres hospitaliers, M. Franck CAUPIN, technicien supérieur hospitalier et Mme Valérie POIRIER-BURTIN, technicienne hospitalière (paragraphe C), Mme Annie CHARRIER, attachée d'administration hospitalière (paragraphe F), Mme Cécile MARCHAL, adjoint des cadres (paragraphe F), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Dominique LELIÈVRE, directrice adjointe chargée du contrôle de gestion, à M. Thomas ROBIN et à Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Denis DUCASSE, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Denis DUCASSE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Christian DERVAUX, et M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Claude DEVRIES et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe D).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET et Mme Christine NALLET, coordonnatrices générales des soins et à Mme Brigitte PLAGES, directrice des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, Mme Julie GRÜNDLINGER et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Françoise SAGET, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Philippe BAZIN, cadre supérieur de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Dominique LELIÈVRE, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau-La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Floriane de DADELSEN, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint, Mme Kathleen COGNET, infirmière catégorie A, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Floriane de DADELSEN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Saint-Antoine :

M. Emmanuel LAVOUE, directeur au Siège mentionné sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Jean TOURET, directeur adjoint, Mme Gaïa GANS et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrices adjointes, M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, Mme Catherine MACRI, directrice IFSI, M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMENTON, Mme Colette FIORI et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière, Mme Jacqueline POMENTE, adjoint des cadres hospitaliers.

Site Rothschild :

Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, M. Jean-Christophe BRAS, et Mme Stéphanie DECOOPMAN, directeurs au Siège mentionnés sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe, M. Franck DAO et Mme Cécile MARCHAL, adjoints des cadres.

Site Trousseau :

Mme Dominique LELIEVRE et Mme Geneviève CLOUARD, directrices adjointes, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT et M. Thomas ROBIN attachés d'administration hospitalière, M. Thierry DEVAUX, ingénieur, Mme Maryse RULLE, adjoint des cadres, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé.

Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

Site Tenon :

M. Roland GONIN et M. Grégory GUIBERT, directeurs au Siège, Mme Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, directrice au Siège, Mme Joëlle CANTORI, directrice-adjointe, mentionnés sur l'arrêté DG 2011-072 fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Denis DUCASSE et M. Jean-Pierre VIAUD, directeurs adjoints, Mme Élisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Alain LEHEN, ingénieur, M. André GUISTI, ingénieur, Mme Sophie SEGARD, ingénieur biomédical, M. Cédric VILQUIN, technicien supérieur hospitalier, Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, M. Christian DENISE et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature du n° 2012-011 DGH-HUEP du 5 novembre 2012 est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 3 décembre 2012



Pascal DE WILDE



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris
le 15 Novembre 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT75 - IT 17A - Décision arrêt de travaux et
d'activité - SARDOU Sarah Louise

**DELEGATION DE SIGNATURE
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

L'inspecteur de la section 17A de l'unité territoriale de Paris,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-6, R.4731-1 à R.4731-15, R.4723-6, L.8112-5 à L.8113-2, L.8133-4, L.8113-5 et L.8113-11,

Vu la décision du 27 janvier 2012 affectant Mme. Sarah-Louise SARDOU, contrôleur du travail, à la section 17A d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris,

D E C I D E

Article 1er :

Délégation est donnée à Mme. Sarah-Louise SARDOU, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés que Mme. Sarah-Louise SARDOU aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, Mme. Sarah-Louise SARDOU, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

Article 2 :

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : www.paris-ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 15/11/2012

L'Inspecteur du travail



Jean-François Azé



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012338-0003

**signé par Préfet de police
le 03 Décembre 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-01077 accordant délégation de
la signature préfectorale au sein de l'inspection
générale des services

9P
PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PRÉFET

Arrêté N° 2012-01077

accordant délégation de la signature préfectorale au sein de l'inspection générale des services

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2512-13 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juillet 1987 relatif à l'extension de la compétence territoriale, en matière de contrôles et d'inspections, de l'inspection générale des services de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 relatif aux missions et à l'organisation de l'inspection générale de la police nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-00464 du 31 mai 2012 relatif aux missions et à l'organisation de l'inspection générale des services ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 par lequel M. Philippe CARON, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris, est nommé chef de l'inspection générale des services à Paris ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, chef de l'inspection générale des services à Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions :

- tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 31 mai 2012 susvisé ;
- les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés et de maladie ordinaire des personnels placés sous son autorité ;
- les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux personnels de la police nationale placés sous son autorité, à l'exclusion des membres du corps de conception et de direction ;

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARON, la délégation qui lui est consentie par l'article 1 est exercée par M. Daniel JACQUEME, commissaire divisionnaire, adjoint au chef de l'inspection générale des services à Paris.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Philippe CARON et de M. Daniel JACQUEME, la délégation qui leur est consentie respectivement par les articles 1 et 2 est exercée par Mme Florence TEULAT, commissaire divisionnaire, coordonnateur des affaires disciplinaires et M. Jean-Luc FLEURIET, commissaire divisionnaire, chef de l'inspection des services actifs, pour signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les ordres de mission du personnel placé sous leur autorité.

Article 4

Le préfet, directeur du cabinet et le chef de l'inspection générale des services à Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **03 DEC. 2012**



Bernard BOUCAULT